

UNE CAMPAGNE DE





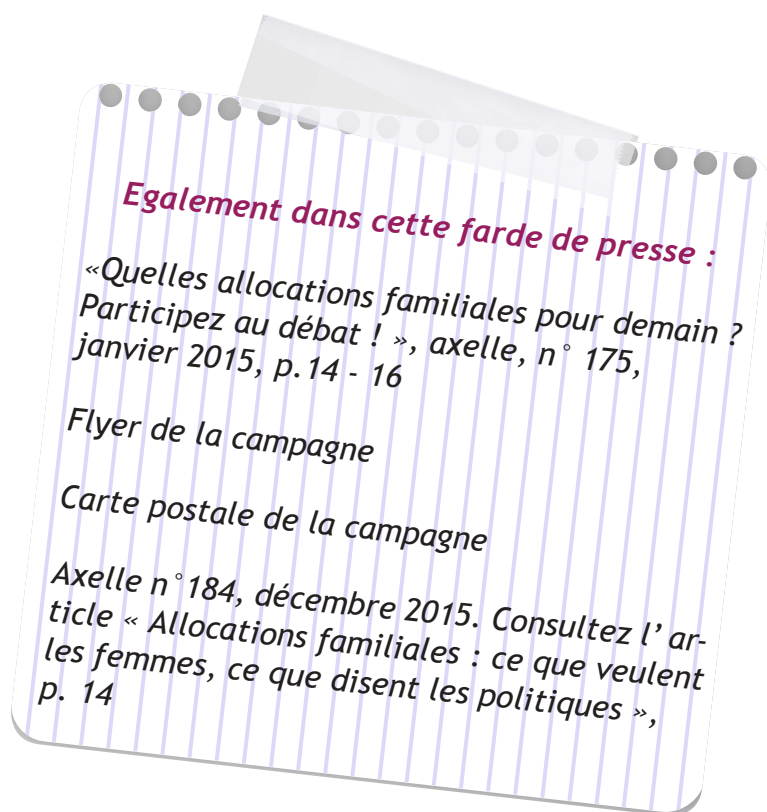
# LES ALLOCATIONS FAMILIALES, J'Y TIENS !

UNE CAMPAGNE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION DE VIE FÉMININE

DOSSIER DE PRESSE

# SOMMAIRE

Pourquoi cette campagne aujourd'hui ?	1
Quels enjeux pour Vie Féminine et les femmes ?	1
Que disent les femmes des allocations et à quoi servent-elles ?	2
À quoi servent les allocations familiales aujourd'hui ?	2
Un revenu complémentaire essentiel... Mais pas suffisant !	2
Un droit accessible, universel et porteur de solidarité !	3
Nos revendications	4
Nos actions de campagne	5
Nos outils de campagne	6
Contacts	9
Annexes	10
Quels sont les enjeux pour les futures allocations familiales ?	11
( Extrait du dossier pédagogique de Vie Féminine « Les allocations familiales, j' y tiens ! »)	
Les allocations familiales ont changé de main. Quels changements à l' heure actuelle ?	16



Plus d'infos sur la campagne sur [www.viefeminine.be](http://www.viefeminine.be)

# LES ALLOCATIONS FAMILIALES, J'Y TIENS !

À l'heure où les pouvoirs publics définissent les allocations familiales de demain, Vie Féminine lance une campagne d'information et de sensibilisation pour rappeler à quel point ce revenu et ce droit sont essentiels pour les familles et les femmes. Nous souhaitons par conséquent faire entendre leurs voix.

## POURQUOI CETTE CAMPAGNE AUJOURD' HUI ?

En Belgique, les allocations familiales font depuis longtemps partie du quotidien des familles. Si jusqu'à présent, elles relevaient de la responsabilité de la sécurité sociale fédérale, **depuis le 1er juillet 2014, les allocations familiales sont aux mains des régions**. Une réforme qui pourrait s'accompagner de grands changements.

## QUELS ENJEUX POUR VIE FEMININE ET LES FEMMES ?

En tant que mouvement de femmes, Vie Féminine a toujours suivi avec beaucoup d'attention la question des allocations familiales. **C'est en général les femmes qui perçoivent les allocations et gèrent les dépenses concernant les enfants. Ce dossier impacte par conséquent directement leurs droits et leur autonomie économique.**

Par ailleurs, Vie Féminine fait partie des acteurs « historiques » représentant les familles - à côté des employeurs et des syndicats - dans la gestion des allocations familiales dans le modèle paritaire de sécurité sociale belge.

Depuis l'annonce du transfert possible de la compétence des allocations familiales, Vie Féminine s'est exprimé à plusieurs reprises pour rappeler différents principes qui doivent, selon nous, orienter la politique d'allocations familiales ainsi que différentes revendications, notamment en matière de revalorisation des allocations familiales<sup>1</sup>. Lors des élections fédérales et régionales de 2014, nous insistions sur l'importance des allocations familiales et défendions l'accès à un droit et des montants adaptés aux coûts de la vie.

Nous avons vu dans la mise sur pied d'un nouveau modèle pour les allocations familiales l'opportunité pour les femmes de faire entendre leur voix sur une politique qui les touche de près au quotidien. Il nous est apparu indispensable d'identifier les **nouvelles réalités, représentations et attentes des femmes face à cette politique en mutation** afin de construire ensemble une proposition politique concrète qui tienne compte de leurs réalités de vie.

Dans ce contexte, nous lançons en janvier 2015 une phase d'enquête et de débats sur le futur des allocations familiales et avons récolté des contributions tant individuelles que collectives. Nous poursuivons ce travail en appelant un maximum de femmes à s'exprimer pour enrichir le débat public afin d'aboutir à une politique des allocations familiales qui tienne compte de leurs besoins.

À travers la campagne, nous souhaitons donner de la visibilité à leurs réalités et aspirations en la matière. Nous voulons également sensibiliser la population à l'importance de conserver un système d'allocations familiales **universel, solidaire et accessible** tout en le repensant à la lumière des enjeux actuels (détricotage de la sécurité sociale, augmentation des inégalités sociales, mutations familiales, précarité des femmes seules avec enfants, accessibilité aux services comme l'accueil de l'enfance, l'école, les « loisirs », etc.).

Au-delà de la campagne, Vie Féminine continuera à affiner ses revendications pour l'avenir des allocations familiales et à porter une parole politique qui tienne compte des réalités et enjeux pour les femmes, en particulier les plus touchées par la précarité et les inégalités.

<sup>1</sup> 14 priorités pour 2014, [http://www.viefeminine.be/IMG/pdf/14\\_priorites\\_pour\\_2014.pdf](http://www.viefeminine.be/IMG/pdf/14_priorites_pour_2014.pdf).

## QUE DISENT LES FEMMES DES ALLOCATIONS ET À QUOI SERVENT - ELLES ?

L'enquête menée auprès des femmes réaffirme l'importance des allocations familiales comme **un revenu et un droit essentiels pour les femmes et les familles**. En effet, elles permettent - ou devrait permettre - d'envisager plus sereinement les dépenses spécifiques pour les enfants. Si les femmes tiennent tant aux allocations familiales, c'est également parce qu'elles concrétisent des **valeurs** qui leur sont chères : l'universalité des droits et la solidarité. Alors que les nouveaux acteurs en charge des allocations familiales s'apprêtent à repenser tout le système et mettent en place de nouveaux organes de gestion, il est fondamental que ces valeurs orientent leurs politiques.

### A quoi servent les allocations familiales aujourd'hui ?

Payer le loyer, les factures... Lorsque l'on demande aux femmes à quoi elles consacrent cet argent, elles montrent clairement qu'il s'agit d'une part importante du budget familial global.

«Ça fait partie de mon budget pour vivre.»

Les allocations familiales permettent de payer partiellement des frais incontournables.

«80 % du budget langes (sous-marque) et lait infantile.»

«Une partie des frais ordinaires (courses, frais scolaires, vêtements pour les enfants,...).»

«40 % des frais de garde quand je vais travailler.»

«L'hôpital pour mon garçon et le rhabiller + ses besoins.»

Certaines femmes essaient en outre d'épargner une partie de la somme afin de faire face aux imprévus.

« Les courses ou rhabiller l'enfant et 10 € par mois sur un compte pour l'enfant plus tard.»

«... vu que ma fille est trop fragile, je garde un peu d'argent pour ses frais [médicaux].»

### Un revenu complémentaire essentiel... mais pas toujours suffisant !

Pour une grande partie des femmes ayant répondu à l'enquête de Vie Féminine, les allocations familiales sont perçues comme un complément de revenu, destiné à l'éducation et au soin des enfants. Un complément auquel elles tiennent. Rien de surprenant lorsque l'on sait que  $\frac{3}{4}$  des familles wallonnes et bruxelloises se disent dépendantes des allocations familiales pour joindre les deux bouts<sup>1</sup>.

« Ce n'est pas un luxe.»

«... boucler les fins de mois.»

« A servir dans le ménage (pauvreté)».

« Heureusement, c'est mieux que rien du tout.»

Toutefois, pour de nombreuses femmes, les allocations familiales sont loin de couvrir les frais pour les soins et l'éducation de leurs enfants. La somme reçue pour le premier enfant leur paraît par exemple dérisoire.

«Une petite partie de la crèche. Les 90 € que je touche pour ma fille ne couvrent pas la totalité de la facture ! Ni toutes les autres factures liées à l'éducation de l'enfant...»

« La vie augmente, les allocations deviennent de la survie.»

<sup>1</sup> Enquête de l'ACAF - Association des Caisses d'Allocations Familiales, 2015.

Vie Féminine constate que de nombreuses femmes déplorent de ne pas davantage pouvoir consacrer une partie de cette somme directement au bien-être de leur enfant : vêtements, santé, frais scolaires, activités sportives ou de loisirs, vacances, épargne,...

«J'aimerais que ce soit vraiment pour eux et non pour m'aider à combler le mois.»  
«... tout ce qui contribue à l'épanouissement des enfants.»

Elles soulignent notamment être inquiète pour l'avenir de leurs enfants, surtout concernant le financement de leurs études.

«Pour protéger les enfants quand il y a des problèmes dans la famille»  
«Pour l'avenir de mon enfant, pour ses études»

### Un droit accessible, universel et porteur de solidarité

Outre un revenu complémentaire, les allocations familiales sont également perçues comme un droit, notamment un droit de l'enfant. Ce droit concrétise différentes valeurs fondamentales aux yeux des femmes.

#### ACCESSIBILITE

Les allocations familiales doivent être une prestation accessible à toutes les familles, avec peu de conditions à remplir ou de démarches à effectuer. Les femmes estiment que ce droit est effectif si le service en cas de problèmes est de qualité et les informations à son propos sont claires. Et cela pour les situations les plus simples comme pour les plus compliquées (ex. moment de changement, séparation, jeunes + de 18 ans, enfant handicapé, etc.)

« Une fois qu'on remplit les conditions de base, on a facilement les allocations mais parfois il faut bien connaître ses droits pour toucher le bon montant. Parfois, l'accès à l'info est opaque. »

#### UNIVERSALITE

Les femmes insistent sur l'importance d'un système universel qui évite de stigmatiser certains parents et qui renforce la légitimité de ces allocations dans la société puisque tout le monde les reçoit. C'est un droit pour toutes les familles, pour tous les enfants.

« Même chance pour chaque enfant, il n'est pour rien dans la situation de ses parents (riches ou pauvres). »

#### SOLIDARITE

Il s'agit aussi d'une prise en charge collective des frais de soin et d'éducation aux enfants. Même si les allocations familiales sont parfois insuffisantes, les femmes estiment qu'elles jouent un rôle dans la lutte contre la précarité ou les inégalités que connaissent les femmes et les familles.

« La garantie que chaque enfant dispose d'un minimum en évitant à ses parents, surtout sa mère célibataire, de sombrer dans la pauvreté-précarité. »

Notons que l'ONU Femmes, agence des Nations Unies en charge des questions d'égalité des sexes, recommande de fournir des « allocations parentales » à la fois pour aider les familles à assumer les frais d'éducation de leurs enfants, mais aussi pour permettre aux femmes d'accéder à un revenu régulier tout au long de leur vie.

*Transformer les économies, réaliser les droits. Progrès des femmes dans le monde 2015-2016 (résumé), New York : ONU FEMMES, 2015, p. 12.*

## NOS REVENDICATIONS

Vie Féminine constate que **de nombreuses femmes sont plutôt satisfaites par le système des allocations familiales**. En particulier lorsqu'elles peuvent consacrer une partie de cette somme **directement au bien-être et à l'épanouissement de leurs enfants** : vêtements, santé, frais scolaires, activités sportives ou de loisirs, vacances, épargne,... Néanmoins, nous voyons aussi très bien où le système pourrait être amélioré : au niveau des montants, dans l'accessibilité à ce droit, etc.

« On dépend énormément du père qui ouvre le droit. Très difficile après un divorce. »

« C'est accessible à condition d'être alphabétisé, de parler une langue nationale, d'avoir accès à internet. »

Ce transfert de compétences du fédéral au régional est l'opportunité d'améliorer ce système si important pour de nombreuses femmes et familles. À la veille de le repenser, Vie Féminine fait donc des **propositions pour l'améliorer et le rendre plus adapté aux réalités de la société actuelle** :

- **Les allocations familiales doivent rester un droit très accessible aux femmes et aux familles** : peu de conditions, démarches faciles, informations claires, paiement régulier, etc. Le principe d'universalité doit animer le futur système, c'est-à-dire qu'en principe, tous les enfants, toutes les familles y ont droit et que cette prestation est considérée comme légitime dans la société. Enfin, les institutions doivent garantir l'effectivité de ce droit, notamment en rendant les démarches administratives le plus simple possible.

- **Les allocations familiales doivent continuer à réduire les inégalités que rencontrent les familles**. Le futur système devra particulièrement tenir compte des multiples facettes de la précarité : revenus insuffisants, monoparentalité, handicap, etc. pour penser une politique de suppléments qui rencontrent les principes de solidarité, d'égalité et de justice sociale.

- **Les allocations familiales doivent continuer à être payées régulièrement et en priorité aux mères**. C'est en effet toujours elles qui assument la plupart des tâches et des dépenses pour les enfants et qui subissent de nombreuses inégalités et discriminations (emploi, revenus, etc.) pour cette raison. Mais certains montants devront être augmentés, en particulier pour le premier enfant. En parallèle, il est nécessaire d'envisager de nouveaux dispositifs pour soutenir les familles dans l'accès à certains services (enfance, handicap, santé, école, sport et culture,...).<sup>1</sup>

---

<sup>3</sup> Par exemple, depuis 2003, nous demandons l'instauration d'un Crédit d'Heures d'Aide aux Familles ou CHAF : <http://www.viefeminine.be/spip.php?article140>.



## NOS ACTIONS DE CAMPAGNE

### Action de lancement

*Action publique de sensibilisation, dans un quartier commerçant* <sup>41</sup>.

*Où : centre de Namur*

*Quand : mercredi 2 décembre 2015 de 11h à 13h*

Le 2 décembre 2015, à la veille de la Saint-Nicolas, époque de la traditionnelle liste de cadeaux pour les enfants, Vie Féminine donne le coup d'envoi de sa nouvelle campagne d'information et de sensibilisation : Les allocations familiales, j'y tiens !

Parce que les allocations familiales pour les femmes, ce n'est pas un cadeau, mais bien un droit, nous voulons donner de la visibilité à leurs réalités et aspirations en matière d'allocations familiales.

Par conséquent, nous inviterons les femmes à remplir une carte postale expliquant pourquoi elles tiennent à un système d'allocations familiales accessible, solidaire et adapté à la vie d'aujourd'hui.

Ces cartes postales seront ensuite adressées aux ministres compétents en région wallonne et bruxelloise, Maxime Prévot et Céline Frémault. À cette occasion, les passantes pourront aussi afficher des pictogrammes symbolisant les frais qu'elles peuvent couvrir grâce aux allocations familiales.

Cette action de lancement se déroulera **le 2 décembre, de 11h à 13h** à Namur, lieu névralgique pour les décisions en matière de politiques wallonnes.

### Rencontres politiques

Dans le cadre de la campagne, des rencontres seront organisées avec les deux ministres compétent-e-s en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale, Maxime Prévot et Céline Frémault.

### Différentes actions de sensibilisation sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Dans toutes les régions dans lesquelles Vie Féminine est présente, la campagne se déclinera en :

- Diffusion des tracts et cartes postales
- Débat sur base du dossier pédagogique
- Formation des femmes sur les enjeux en matière d'allocations familiales
- Organisation de séances d'information sur le droit aux allocations familiales  
(« Espaces-droits » de Vie Féminine)

<sup>4</sup> Pour connaître le lieu exact, contactez-nous ou consultez notre site web : [www.viefeminine.be](http://www.viefeminine.be)

## NOS OUTILS DE CAMPAGNE

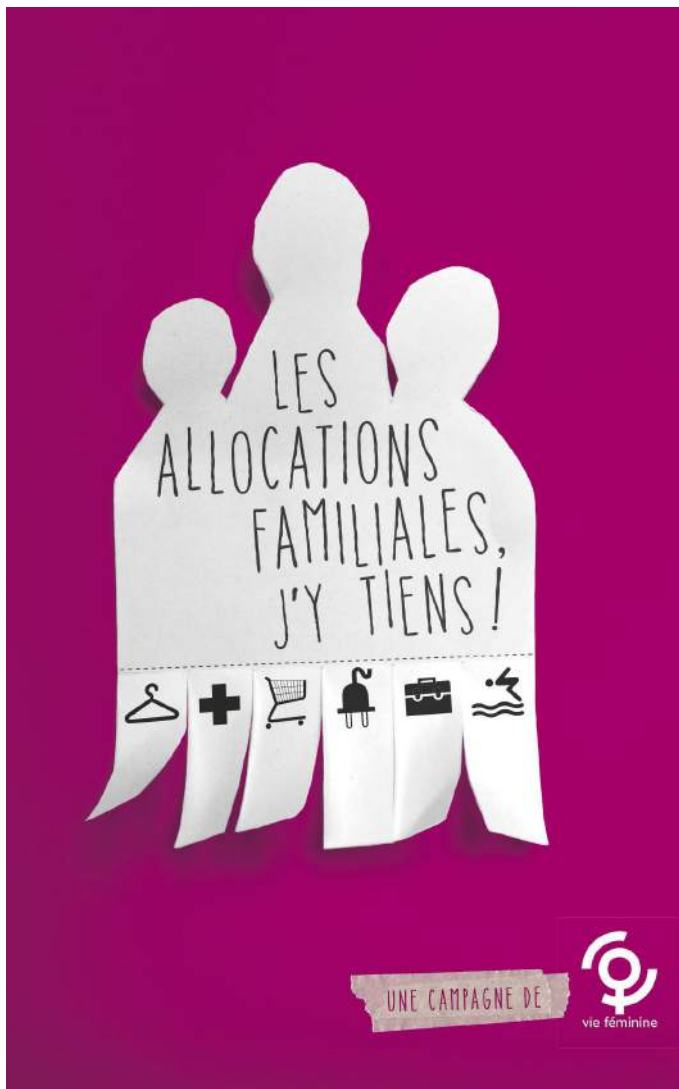
Lors de la campagne, deux supports seront diffusés : un flyer et une carte postale.

### LE VISUEL DE LA CAMPAGNE

Invitées à s'exprimer sur les raisons pour lesquelles elles tiennent aux allocations familiales, les femmes ont insisté sur un **revenu important** mais qui a **différents usages** suivant les situations des familles : revenu vital pour le budget global (loyer, factures, alimentation,...), complément qui assure l'accès des enfants à une série de biens ou de services essentiels aujourd'hui (frais scolaires, frais de garde, loisirs, santé, etc.) et desquels certaines familles restent exclues, moyen d'épargner ou de faire face à des coûts imprévus ou spécifiques (ex. maladie chronique).

Toutefois, presque la moitié des personnes ne sont pas satisfaites de leur situation actuelle et aimeraient que cet argent soit davantage consacré au développement de l'enfant : frais extra-scolaires, loisirs, frais de scolarité, épargne pour le futur (notamment en vue des études).

Les languettes se confondent avec les jambes des allocataires et bénéficiaires des allocations familiales dont on devine les silhouettes. Retirez une languette et la stabilité de l'ensemble est compromise.



**Les silhouettes, aux contours volontairement flous, renvoient à une multitude de significations :**

- une famille, adulte et enfants, pour qui les allocations familiales sont un revenu essentiel ;
- trois enfants. Les principes d'universalité, de solidarité et d'accessibilité leur garantissant de percevoir les allocations familiales sans distinction entre eux ;
- les usages essentiels des allocations familiales pour les familles et les enfants. Si les allocations familiales de demain ne permettent plus de répondre à ces besoins fondamentaux, cela risque d'affecter de nombreuses familles, alors que plus de 6 ménages sur 10 auraient du mal de joindre les deux bouts sans les allocations familiales. Les allocations sont un besoin pour combler, stabiliser un budget bancal.
- Les languettes se confondent avec des jambes en mouvement. Pourquoi ? Parce que Vie Féminine a constaté que de nombreuses femmes sont assez satisfaites par le système des allocations familiales qui, selon elles, « marche bien ».

Conçu pour appuyer les différentes actions de sensibilisation de la campagne, le flyer 3 volets met en évidence les réponses apportées par les femmes aux questions suivantes :

1. Pourquoi les femmes tiennent-elles aux allocations familiales ?
2. Quelles allocations familiales pour demain ?

## 1. Pourquoi les femmes tiennent aux allocations familiales ?

*o Un revenu complémentaire essentiel dans le budget des familles ... Mais pas toujours suffisant !*  
Pour de nombreuses femmes et familles, les allocations familiales représentent un revenu fondamental dans leur budget global, un véritable frein contre la précarité. Néanmoins, celui-ci reste insuffisant pour couvrir l'ensemble des frais réels en matière de soins et d'éducation de leurs enfants.

*o Un droit accessible, universel et porteur de solidarité*

L'attachement au système des allocations familiales s'explique par les valeurs qu'il concrétise : accessibilité, universalité et solidarité.

## 2. Quelles allocations familiales pour demain ?

Afin de construire ensemble une proposition concrète pour les allocations familiales de demain à partir des valeurs d'égalité, de solidarité et de justice, Vie Féminine a invité les femmes à s'exprimer sur le sujet. **À partir de leurs témoignages**, le Mouvement fait une série de propositions pour que le nouveau système d'allocations familiales réponde davantage aux réalités de vie des femmes et aux besoins des enfants.

EN BELGIQUE, LES ALLOCATIONS FAMILIALES FONT DEPUIS LONGTEMPS PARTIE DU QUOTIDIEN DES FAMILLES. SI JUSQU'À PRÉSENT, ELLES RELEVaient DE LA RESPONSABILITÉ DE LA SÉCURITÉ SOCIALE FÉDÉRALE, LES ALLOCATIONS FAMILIALES SONT MAINTENANT AUX MAINS DES RÉGIONS. UNE RÉFORME QUI POURRAIT S'ACCOMPAGNER DE GRANDS CHANGEMENTS.

À L'HEURE OÙ LES POUVOIRS PUBLICS DÉFINISSENT LES ALLOCATIONS FAMILIALES DE DEMAIN, VIE FÉMININE LANCE UNE CAMPAGNE POUR RAPPELER À QUEL POINT CE REVENU ET CE DROIT SONT ESSENTIELS POUR LES FAMILLES ET LES FEMMES. C'EST POURQUOI NOUS SOUHAITONS FAIRE ENTENDRE LEURS VOIX !

### 1. UN REVENU COMPLÉMENTAIRE ESSENTIEL DANS LE BUDGET DES FAMILLES...

Payer le loyer, boucler les factures... Lorsque Vie Féminine a proposé aux femmes de s'exprimer sur les allocations familiales, elles ont clairement montré qu'il s'agissait d'une part importante du budget familial.

« Ce n'est pas un luxe. »

« Ça compense mon petit salaire. »

Les allocations familiales permettent même à certaines familles de garder la tête hors de l'eau. Selon l'ACAF (Association des Caisses d'Allocations familiales privées), plus de **6 ménages sur 10** auraient du mal à joindre les deux bouts sans les allocations familiales.

« La vie augmente, les allocations deviennent de la survie. »

### ...MAIS PAS TOUJOURS SUFFISANT

Cependant, pour de nombreuses familles, les allocations familiales sont insuffisantes pour couvrir les frais réels en matière de soins et d'éducation de leurs enfants. C'est particulièrement le cas de la somme reçue pour le premier enfant qui ne semble pas adaptée au coût de la vie.

« Avec un seul enfant, c'est 1/3 des frais de la crèche. »

### 2. UN DROIT ACCESSIBLE, UNIVERSEL ET PORTEUR DE SOLIDARITÉ

Mais les allocations familiales ne sont pas qu'un revenu, c'est aussi un droit qui se fonde sur différentes valeurs que nous tenons à rappeler :

#### Universalité

C'est un droit qui doit bénéficier largement à toutes les familles, ce qui permet de ne pas stigmatiser les enfants.

#### Solidarité

Les allocations familiales jouent un rôle pour lutter contre les inégalités et la précarité que rencontrent de nombreuses familles et femmes, même si elles ne peuvent pas tout résoudre.

#### Accessibilité

Pour que ce droit soit effectif, il faut des conditions minimales mais aussi que les démarches soient simples et les informations claires. Et cela pour les situations les plus simples comme pour les plus compliquées (ex. moment de changement, séparation, jeunes + de 18 ans, enfant handicapé, etc.)

« Même chance pour chaque enfant, il n'est pour rien dans la situation de ses parents (riches ou pauvres). »

« C'est accessible à condition d'être alphabétisé, de parler une langue nationale, d'avoir accès à internet. »

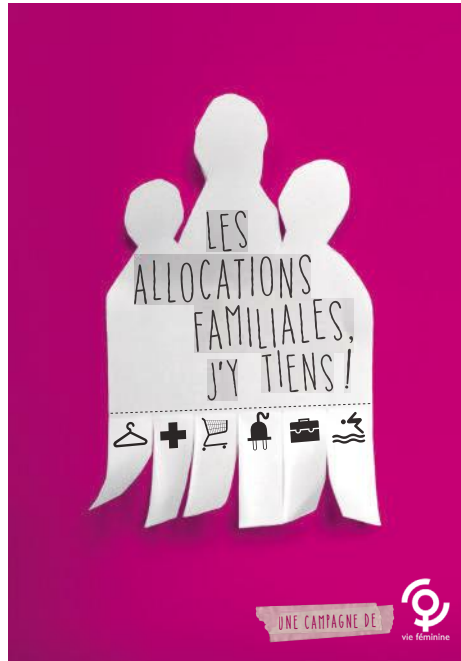
« La garantie que chaque enfant dispose d'un minimum en évitant à ses parents, surtout sa mère célibataire, de sombrer dans la pauvreté-précarité. »

« Une fois qu'on remplit les conditions de base, on a facilement les allocations. »

« On dépend énormément du père qui ouvre le droit. Très difficile après un divorce. »

## CARTE POSTALE

Lors des actions, les femmes sont invitées à femmes à remplir une carte postale expliquant pourquoi elles tiennent à un système d'allocations familiales accessible, solidaire et adapté à la vie d'aujourd'hui. Nous remettons ensuite ces cartes aux ministres compétents en région wallonne et bruxelloise, **Maxime Prévot** et **Céline Frémault**.



Recto

Verso

Plus d'infos sur la campagne sur [www.viefeminine.be](http://www.viefeminine.be)

JE TIENS À UN SYSTÈME D'ALLOCATIONS FAMILIALES  
**ACCESSIBLE, SOLIDAIRE, UNIVERSEL** QUI SOIT ADAPTÉ  
À LA VIE D'AUJOURD'HUI, PARCE QUE...

É.R.: Anne Bouvlin, Vie Féminine - 111, rue de la Poste - 1030 Bruxelles / Graphisme: inextenso.be  
Ne pas jeter sur la voie publique



Vie Féminine remettra les cartes postales récoltées aux ministres compétents:

**CÉLINE FRÉMAULT**  
(Région de Bruxelles-Capitale)

**MAXIME PRÉVOT**  
(Région Wallonne)



## CONTACTS

Cécile DE WANDELER - Bureau d'étude  
02 227 13 12 - coord-etude-doc@viefeminine.be

Jennifer FILECCIA - chargée de communication  
02 227 13 28 - communication@viefeminine.be

Plus d'infos sur la campagne sur [www.viefeminine.be](http://www.viefeminine.be)



vie féminine

### QUI SOMMES-NOUS ?

Un peu partout en Wallonie et à Bruxelles, Vie Féminine rassemble des milliers de femmes de divers âges et origines. Au sein de ce vaste réseau, elles expérimentent des parcours d'autonomie, tissent des solidarités, savourent le plaisir d'agir ensemble et se mobilisent pour que notre société devienne plus égalitaire, plus solidaire et plus juste.

### Vie Féminine ASBL

Mouvement féministe d'action interculturelle et sociale  
Secrétariat national  
111, rue de la Poste - 1030 Bruxelles  
Tél 02/227 13 00  
Fax 02/223 04 42  
secretariat-national@viefeminine.be  
[www.viefeminine.be](http://www.viefeminine.be)  
[www.facebook.com/VieFeminine](https://www.facebook.com/VieFeminine)

Avec le soutien de





vie féminine

# ANNEXES

# Quels sont les enjeux pour les futures allocations familiales ?

Extrait du dossier pédagogique « Les allocations familiales, j'y tiens ! »

## 1) Un enjeu financier

Rappelons d'abord que le transfert des allocations familiales représente 5,9 milliards €, soit 6% du budget de la Sécurité Sociale, ce qui est énorme.

De plus, ces moyens sont désormais répartis entre les entités fédérées selon une clé démographique, c'est-à-dire selon le nombre d'enfants de 0 à 18 ans domiciliés dans un territoire défini. Or, il faut savoir qu'actuellement, les enfants wallons et bruxellois donnent droit à **des montants moyens d'allocations familiales un peu plus importants** que la moyenne belge : 184€/mois/enfant en Wallonie et 196€/mois/enfant à Bruxelles. Ceci est dû au fait que la Wallonie et Bruxelles concentrent les familles plus précaires (chômage, monoparentalité, handicap,...), qui bénéficiaient donc de la solidarité du système. Cela veut dire qu'à terme<sup>1</sup>, la Wallonie et Bruxelles devront faire face à un **sous-financement** si la politique reste équivalente.

Cela impactera évidemment la réforme du système qui, selon les responsables politiques, devrait se faire dans « l'enveloppe actuelle ». Il ne faut donc pas s'attendre à une politique beaucoup plus généreuse ! Néanmoins, l'inscription dans la Constitution du droit aux allocations familiales (art. 23) devrait néanmoins empêcher une réduction significative des montants des prestations, grâce à un mécanisme de protection juridique (le principe de « standstill »<sup>2</sup>).

## 2) Un enjeu politique

Dans le cadre de la sécurité sociale fédérale, les allocations familiales constituaient une forme de prestation sociale, basée sur des cotisations, un régime professionnel, des mécanismes de solidarité horizontaux et verticaux, entre les travailleurs et les familles. Cette politique a ensuite évolué dans le sens d'une universalisation (ouverture du droit sur base d'autres critères : chômage, pension, invalidité, puis résidence).

Aujourd'hui, avec le transfert des allocations familiales, on se dirige sans doute vers **une redéfinition de cette politique** qui devra composer un équilibre entre différents objectifs et principes possibles :

- **Mécanisme de protection sociale** : accent sur l'aspect « revenu », la redistribution des richesses (via des prestations sociales), la solidarité en faveur des parents en général, la justice sociale pour les parents les plus précaires ;
- **Politique de soutien aux familles** : avec des réflexions sur le coût de l'enfant, les différentes formes de soutien aux familles (prestations en argent, en services, en temps), l'évolution des familles (nombre d'enfants, situation du/des parent-s, situation des enfants,...) ;
- **Droit de l'enfant** : avec des impacts en matière d'accessibilité de ce droit (notamment les conditions d'octroi), de redéfinition des montants ou encore de lutte contre la pauvreté infantile.

De plus, il existe également un enjeu plus « institutionnel ». En effet, jusqu'à présent, les allocations familiales étaient gérées de **manière paritaire** (= représentation des travailleurs et des employeurs pour prendre des orientations et des décisions). Cette gestion paritaire était même **élargie aux organisations familiales** (Ligue des Familles, Femmes Prévoyantes Socialistes, Vie Féminine, en plus des Caisses d'allocations familiales). Il semble que c'est ce modèle qui continuera à inspirer les

---

<sup>1</sup> Pendant 10 ans, il existe un mécanisme dégressif de solidarité qui atténue un peu cet impact.

<sup>2</sup> Ou « effet de cliquet », mécanisme qui limite la possibilité de faire régresser un droit acquis.

entités compétentes en Wallonie et à Bruxelles, pour la gestion de différentes matières transférées (soins de santé, allocations familiales, handicap, personnes âgées). Les textes en cours de discussion sur les nouveaux organes qui gèreront ces compétences prévoient en tout cas cette co-responsabilité de différents acteurs.

Pour nous, l'implication des organisations représentant les familles a différents avantages qu'il est nécessaire de rappeler :

- Assurer la continuité du système en s'appuyant sur les acteurs historiques ;
- Bénéficier de l'expertise développée par ces organisations sur le sujet des allocations familiales (connaissance de l'environnement, de la législation, des enjeux actuels, du fonctionnement institutionnel, etc.) ;
- S'appuyer sur les propositions, réflexions, débats développés par ces organisations en lien direct avec les familles ;
- Garder un lien de proximité avec le public visé par la politique et pouvoir entendre ses préoccupations et ses réalités ;
- Associer à la décision des organisations qui défendent des points de vue souvent marginalisés, celui des femmes, des personnes précarisées (qui constituent pourtant un groupe majoritaire dans la société) dans une optique de réduction des inégalités.

### **3) Un enjeu en termes de droit**

Le système actuel est très complexe. Par exemple, il permet d'octroyer 700 montants différents, en fonction des situations des familles. La législation est devenue de plus en plus complexe au fil des années. Mais c'est aussi un système qui est reconnu comme efficace et légitime par sa philosophie de « service aux familles » : informations, bureaux de proximité, calcul du droit le plus favorable, etc. N'oublions pas que ce système a une histoire de presque 100 ans !

La reprise de la compétence au niveau régional apparaît pour beaucoup d'acteurs comme une occasion pour **simplifier le système**, tant au niveau des conditions du droit que des montants possibles ou encore des acteurs impliqués (ex. paiement par les caisses). Il va de soi qu'une simplification aurait de nombreux avantages :

- Meilleure lisibilité de ce droit pour les personnes ;
- Simplification des démarches administratives ;
- Evolution d'un modèle dépassé (enfant bénéficiaire/papa contributaire/maman allocataire) ;
- Réduction du nombre d'institutions ;
- ...

D'un autre côté, cela n'est pas non sans risque. Il faudra veiller à :

- Conserver l'expertise des acteurs existants ;
- Rencontrer la complexité des situations des familles ;
- Tenir compte des inégalités sociales existantes et veiller à les réduire ;
- ...

Il ne s'agira donc pas de simplifier pour simplifier, mais de voir ce qui fonctionne bien aujourd'hui et ce qui coince pour garantir aux personnes un bon accès à ce droit. Dans ce cadre, il faut être particulièrement attentives aux **rapports entre les femmes et les institutions** – les caisses d'allocations familiales – en charge de ce droit.

Enfin, la législation privilégie **la mère comme allocataire**, celle qui reçoit les allocations familiales. Même si les rôles familiaux ont évolué, les femmes continuent à assurer la plus grande partie des tâches de soin et d'éducation des enfants. De plus, elles continuent à vivre des inégalités économiques structurelles sur le marché du travail ou dans les droits sociaux, notamment à cause de



ces « rôles familiaux ». C'est pour ces deux raisons que Vie Féminine continuera de défendre le principe de paiement à la mère dans le futur système.

#### **4) Un enjeu économique pour les familles**

Plusieurs enquêtes et études ont montré que les allocations familiales constituaient un revenu essentiel, parfois même vital, pour les familles<sup>3</sup>. Dans l'une d'entre elles<sup>4</sup>, on estime même à 11% la proportion d'enfants supplémentaires qui seraient sous le seuil de pauvreté sans ce complément de revenu.

La majorité des familles (environ 84 %) ne sont concernées que par les montants de base et les suppléments ordinaires (âge + rentrée scolaire) ainsi que les primes de naissance. Or ceux-ci varient fortement en fonction du **rang** de l'enfant. Un consensus se dégage chez différents acteurs pour supprimer ces « rangs » et définir un **montant de base unique** pour chaque enfant, quelle que soit sa place dans la famille. Cela va dans le sens d'une simplification et cela colle aussi avec les réalités des familles les plus courantes aujourd'hui, celles de un ou deux enfants. Beaucoup se demandent pourquoi un premier enfant est censé coûter moins cher qu'un 2<sup>ème</sup> ou un 3<sup>ème</sup>. D'autres estiment que cela fait des différences entre les enfants. Définir un montant de base unique réglerait également de nombreux problèmes rencontrés par les familles recomposées. Evidemment, ce montant de base unique ne pourra apparaître comme une amélioration que s'il est suffisant pour rencontrer les besoins essentiels de différents types de familles d'aujourd'hui.

Actuellement, plus de 90% du budget est consacré aux « montants de base » de toutes les familles. C'est la part universelle des allocations familiales. De l'autre côté, environ 7,3% du budget est consacré aux autres prestations, comme les suppléments sociaux (chômeurs de longue durée, familles monoparentales, etc.) ou les prestations familiales garanties. C'est la **part plus « solidaire »** des allocations familiales. Il ne suffira donc pas de déterminer un nouveau montant de base unique, mais il faudra aussi définir un équilibre entre part « universelle » et part « solidaire » des allocations familiales, qui permette de répondre de manière adéquate aux **situations d'inégalités et de précarité** que vivent les familles.

A cet égard, on peut dire que le système actuel prend en compte de nombreuses situations (handicap, chômage, monoparentalité, orphelins, etc.) pour l'octroi de suppléments. Mais ceux-ci pourraient sans doute être réévalués à l'aune des **évolutions de société**. Evidemment, la fréquence des familles monoparentales et de leur précarité appelle à la réflexion, ainsi que la multiplication des travailleurs pauvres n'ayant peu ou pas accès aux suppléments sociaux aujourd'hui. Pour les familles, il faut également que cela se fasse dans des **conditions acceptables**, en termes de preuves à fournir, de contrôle de leur situation, de sécurité de paiement, etc. Sinon, il y a de grandes chances de favoriser une forme de non-recours au droit.

---

<sup>3</sup> Par exemple, l'Association des Caisses d'Allocation Familiales a récemment réalisé un sondage montrant que 6 ménages sur 10 auraient des difficultés à boucler les fins de mois sans les allocations familiales.

<sup>4</sup> ONAFTS, *Les allocations familiales dans la lutte contre la pauvreté en Europe. Une étude de cas : les suppléments sociaux dans les allocations familiales belges*, Conférence européenne de Marche-en-Famenne, 2-3 septembre 2010.

## Quelques chiffres<sup>5</sup>

### Enfants bénéficiaires par régions

	Nombre	Pourcentage
Wallonie	633 206	<b>32,24%</b>
Bruxelles-Capitale	212 463	<b>10,82%</b>
Flandre	1 118 648	<b>56,95%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 037 993</b>	100%

### Enfants bénéficiaires par rang

	Nombre	Pourcentage
Rang 1	1 153 254	<b>56,59%</b>
Rang 2	625 122	<b>30,67%</b>
Rang 3	191 011	9,37%
Rang 4	49 680	2,44%
Rang 5 et +	18 926	0,93%

### Enfants bénéficiaires en fonction de la catégorie (taux ordinaire ou majoré)

	Nombre	Pourcentage
Taux ordinaire (y compris supp. monoparental)	1 715 686	<b>84%</b>
Chômeurs/pensionnés	186 404	8,6%
Invalides	103 664	4,8%
Orphelins	32 239	1,8%
Atteints d'une affection	46 253	1,88%

### Enfants bénéficiaires des prestations familiales garanties (PFG) par région

	Nombre	Pourcentage
Wallonie	6 478	38,36%
Bruxelles-Capitale	6 041	<b>35,77%</b>
Flandre	4 368	25,86%
<b>TOTAL</b>	<b>16 887</b>	100%

### Répartition des dépenses, par région

	Pourcentage	Moyenne par enfant/mois	Moyenne par famille/mois
Wallonie	33,27%	<b>187,6€</b>	316,2€
Bruxelles-Capitale	11,51%	<b>196,3€</b>	358,4€
Flandre	55,22%	<b>176,5€</b>	303,8€
<b>TOTAL</b>	100%	182,2€	313,4€

<sup>5</sup> Attention, ces chiffres (2014) ne concernent que le régime des travailleurs salariés, mais ceux-ci représentent une grande majorité des bénéficiaires d'allocations familiales.

Les montants (2015)

<b>MONTANTS DE BASE</b>	<b>ORPHELINS</b>	<b>ENFANTS PLACES</b>
1 <sup>er</sup> enfant : 90,28€ 2 <sup>e</sup> enfant : 167,05€ 3 <sup>e</sup> enfant et + : 249,41€	346,82€	60,58€
<b>SUPPLEMENTS ORDINAIRES</b>		
<i>Suppléments d'âge</i>	<i>Supplément annuel (rentrée) TO<sup>6</sup></i>	<i>Supplément annuel (rentrée) TM<sup>7</sup></i>
6 à 11 ans : 15,73€ (1 <sup>er</sup> TO)/31,36€ 12 à 17 ans : 23,95€ (1 <sup>er</sup> TO)/47,92€ 18 à 24 ans : 27,60 €(1 <sup>er</sup> TO)/60,93€	0 à 5 ans : 20€ 6 à 11 ans : 43€ 12 à 17 ans : 60€ 18 à 24 ans : 80€	0 à 5 ans : 27,60€ 6 à 11 ans : 58,59€ 12 à 17 ans : 82,02€ 18 à 24 ans : 110,42€
<b>SUPPLEMENTS SOCIAUX</b>		
<i>Familles monoparentales (revenus bruts &lt; 2309,58€)</i>	<i>Travailleurs invalides (revenus bruts &lt; 2385,65)</i>	<i>Chômeurs de plus de 6 mois (revenus bruts &lt; 2385,65)</i>
1 <sup>er</sup> enfant : 45,96€ 2 <sup>e</sup> enfant : 28,49€ 3 <sup>e</sup> enfant et + : 22,97€	98,88€ 28,49€ 5€ (22,97€ si monoparental)	45,96€ 28,49€ 5€ (22,97€ si monoparental)
<i>Enfants handicapés</i>		
9 paliers possibles selon un système de points qui prend en compte la gravité des conséquences de l'affection) : de 79,17€ à 527,80€		

<sup>6</sup> TO= taux ordinaire

<sup>7</sup> TM= taux majoré

## Les allocations familiales ont changé de main. Quels changements à l'heure actuelle ?

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, la compétence des allocations familiales est officiellement entre les mains des **entités fédérées** : Région wallonne, Cocom<sup>8</sup> à Bruxelles ainsi que la Communauté germanophone et la Communauté flamande. Nous sommes désormais dans une **période transitoire**, qui durera au plus tard jusqu'au 31 décembre 2019.

Pour le moment, la politique d'allocations familiales se poursuit dans une certaine continuité :

- des caisses d'allocations familiales paient les allocations aux familles ;
- un organisme public au niveau fédéral joue à la fois le rôle de caisse publique d'allocations familiales et de régulateur du système. Il s'appelle désormais **FAMIFED - Agence fédérale pour les allocations familiales** (anciennement l'ONAFTS<sup>9</sup>) ;
- la **Loi Générale relative aux Allocations Familiales** qui est entrée en vigueur le 30.06.2014 a élargi les règles en vigueur pour les salariés aux indépendants.

La **Constitution** garantit désormais le droit à des prestations familiales (art.23) parmi d'autres droits économiques et sociaux : *Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. [...] Ces droits comprennent notamment [...] le droit aux prestations familiales.* ».

### Mais qu'est-ce qui a changé pour les familles ?

Pour le moment pas grand-chose. L'évolution importante a été l'**harmonisation des régimes** d'allocations familiales. Cela veut dire qu'il n'y a presque plus aujourd'hui de différences entre les allocations familiales des salariés et des indépendants. Certaines familles ont donc vécu des conséquences liées à cette harmonisation : légères différences dans les montants (plutôt en mieux), transferts entre les parents pour l'ouverture du droit (désignation de l'attributaire) et parfois changement de caisse d'allocations familiales.

Par contre, certains changements ont eu lieu pour les jeunes au-delà de 18 ans. Mais il ne s'agit des conséquences du transfert : c'est plutôt une adaptation, parfois compliquée, aux mesures fédérales prises ces dernières années, telles que l'allongement du stage d'insertion à 1 an (9 mois auparavant) et la limitation d'accès aux allocations d'insertion pour les jeunes demandeurs d'emploi.

### Et demain, quels changements ?

Le gros des changements est à venir. D'abord, les entités compétentes vont devoir se mettre d'accord sur le **facteur de rattachement** d'un enfant ou d'une famille à telle ou telle entité : on parle évidemment beaucoup du domicile légal de l'enfant, mais rien n'est encore arrêté.

---

<sup>8</sup> Cocom = Commission Communautaire Commune

<sup>9</sup> Office National pour les Allocations Familiales des Travailleurs Salariés

Ensuite, chaque entité va devoir définir sa politique d'allocations familiales, à la fois en matière de montants mais aussi au niveau du **mode de gestion**. On sait par exemple que la Région wallonne a déjà opté pour la création d'un organisme d'intérêt public qui prolongera la logique de sécurité sociale héritée du fédérale pour un certain nombre de compétences transférées (santé, personnes handicapées, allocations familiales).

Les **caisses d'allocations familiales** actuelles resteront probablement actrices des futurs systèmes, mais leur rôle sera sans doute redéfini, en particulier si demain, ce sont les familles qui choisissent leur caisse, et plus l'employeur.

Mais évidemment, la grande inconnue pour les familles, ce sont **les montants** qui seront pratiqués demain. Le système - qui connaît environ 700 montants possibles aujourd'hui - devrait être simplifié, notamment en définissant un montant de base unique valable pour tous les enfants (aujourd'hui, il augmente avec le rang de l'enfant). Mais à ce stade, les pouvoirs publics commandent des études pour dégager des orientations possibles. Surtout que l'enveloppe transférée risque vite de devenir un peu juste pour certaines régions (Wallonie et peut-être Bruxelles) dès que le mécanisme de solidarité financière prendra fin. En tout cas, à Bruxelles et en Wallonie, les gouvernements ont assuré que les changements en matière d'allocations familiales ne concerneront que les enfants nés après l'entrée en vigueur du système. A suivre...

# LES ALLOCATIONS FAMILIALES, J'Y TIENS !

UNE CAMPAGNE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION DE  
VIE FÉMININE

